



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200699 « Grottes du Trou noir »
du 30 novembre 2021 à Sauveterre de Guyenne – Bilan d'activité 2021

Membres participants :

- Monsieur Vincent FERRIER, Sous-Préfet de Langon, Président du COPIL.
- Madame Christine SALAGNAC, 1^{er} adjointe au maire de Saint-Martin-de-Lerm.
- Monsieur Thomas VILOT, bénévole au Groupe Chiroptère d'Aquitaine.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Monsieur Quentin DILASSER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Madame Marion DELOBEAU, Conseillère agro-écologique auprès de la co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Camille HUET, Chargée d'étude auprès de la co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Monsieur Pascal TARTARY, animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Direction régionale de l'écologie de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine.
- Office français de la Biodiversité.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 30 novembre 2021 au sein de la Communauté des communes rurales de l'entre-deux-mers, sous la présidence de Monsieur Vincent FERRIER, Sous-Préfet de Lagon.

Monsieur le Sous-Préfet adresse un message de bienvenue aux membres participants et remercie la Communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers pour son accueil. Monsieur le Sous-Préfet poursuit en rappelant le contexte de l'animation et l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). La présentation est téléchargeable sur le serveur du CEN dédié au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<https://www.grottes-trou-noir.fr>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

Monsieur DILASSER (CEN NA) rappelle que le DOCOB a été validé en 2008. L'année 2021, objet de ce COPIL, marque la deuxième année de la troisième phase d'animation. Cette année a encore été marquée par la crise sanitaire qui impacte le plan d'intervention.

De plus, il est important de souligner l'intérêt du partenariat entre le CEN NA et la Chambre d'agriculture de la Gironde dans le cadre du groupement pour la co-animation du site ainsi que l'implication des partenaires techniques, comme le Groupe Chiroptère d'Aquitaine, dans la mise en œuvre de certaines actions.

Par ailleurs, l'animation Natura 2000 sur le site des Grottes du Trou noir s'inscrit aussi dans une démarche plus large de maîtrise d'usage et foncière menée par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, et grâce au soutien de nos partenaires financiers et techniques, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine, l'antenne Gironde du CEN NA développe une approche foncière et partenariale en articulation et en complémentarité notamment avec le site Natura 2000.

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 des grottes du Trou noir qui couvre 178,8 ha sur les communes de Saint-Martin-du-Puy et Saint-Martin-De-Lerm et permet la conservation de cinq espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2019-2023**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est déléguée par un marché public auprès du groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN NA a désigné Pascal TARTARY comme animateur du site. Il s'occupe des relations avec les partenaires, des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces naturelles.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU comme co-animatrice du site. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques. Cette dernière est secondée par Marion DELOBEAU.

- **Actions entreprises en 2021**

- Mesures agro-environnementales et climatiques. Une enquête, menée en 2020, auprès des principaux agriculteurs du site avait fait émerger la possibilité d'engager quatre diagnostics d'exploitation sur le site. Au final, deux exploitants se sont dits véritablement intéressés par la démarche. Ces diagnostics permettront de déployer potentiellement un projet agro-écologique et climatique sur le site dans le cadre de la prochaine programmation de la Politique Agricole Commune. Ce projet permettait aux agriculteurs de pouvoir bénéficier d'aide en contrepartie de la modification de leurs pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces du site. Les mesures d'adaptation touchent essentiellement à l'adaptation des dates de fauche en prairie ou à la mise en place de la lutte biologique en viticulture.

Tableau I : Bilan des diagnostics parcelaires engagés dans le cadre des MAEC

2021				
Outils de contractualisation	Prise de contact	Diagnostic engagé	Mesure en attente de validation	Montant des aides en attente de validation
MAEC	4	2	Ajustement de la date de fauche	n.r.
			Mise en place de la lutte biologique	n.r.

- Charte Natura 2000. Aucun nouveau contractant à la charte n'a été enregistré en 2021. Le nombre de contractants est de trois depuis le début de l'animation en 2010. Pour les chartes arrivées à échéance en 2018, nous invitons les signataires de l'époque à revenir vers nous, pour s'ils le souhaitent, renouveler leurs engagements.

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
<u>Association 1</u>	2013-2018	-	-	Activité spéléologique	-
<u>Association 2</u>	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-
<u>Agriculteur 1</u>	2017-2022	Saint Martin du Puy	Viticulture	Activité viticole	7 ha

- Etude d'incidence : Aucun nouveau projet n'a été soumis à ce régime en 2021.

Tableau II : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 2	Déclaration simplifiée	Construction d'une maison individuelle	80 m ²	≈ 0%	Favorables
Projet 1	Déclaration simplifiée	Retournement de prairie	7 ha	3,9 %	Favorable suite aux adaptations

• Suivi des populations de chauves-souris en période de mise-bas

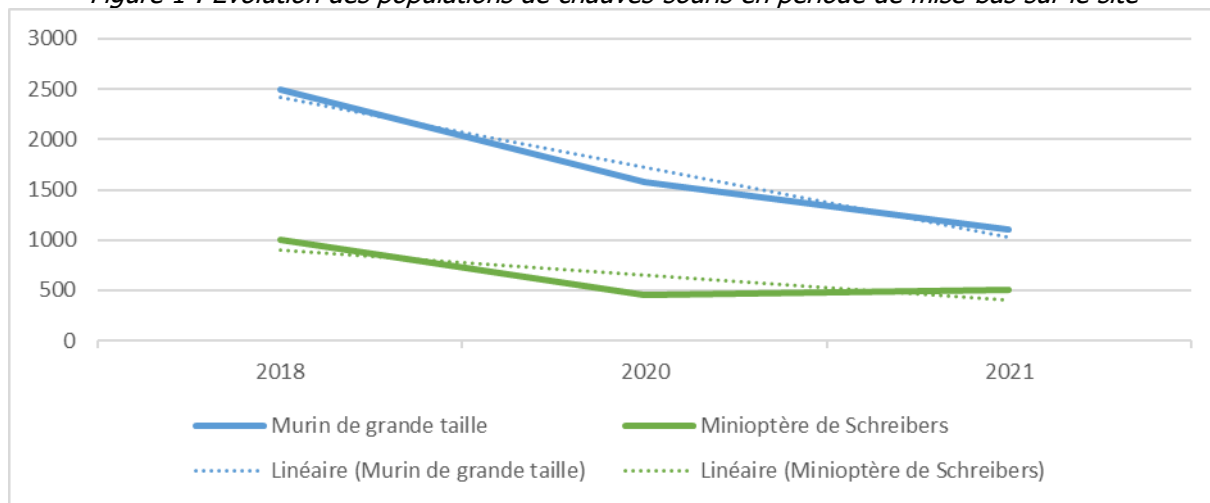
Cette action de suivi est menée par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site. **Ce suivi montre une baisse généralisée du nombre de juvéniles de minioptères de Schreibers (courbe verte) durant ces dernières années, c'est également le cas pour la population de murins de grande taille (courbe bleu).**

Le site présente une spécificité (deux possibilités de sortie des chauves-souris) qui rend difficile le suivi. Il semble que la météo sur les saisons printanières et estivales puisse avoir un impact sur l'activité de chasse des chauves-souris et par conséquent sur l'alimentation des juvéniles ou la reproduction.

D'un point vu plus global, l'évolution de la population du minioptère du site est jugée préoccupante malgré une colonie importante. Cette population en marge de l'aire répartition (méditerranéenne) semble se contracter au profit du cœur de l'aire (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris).

Pour les murins de grande taille, l'évolution des effectifs observée sur le site est similaire à l'évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris). Cette colonie reste cependant l'une des plus importantes d'Aquitaine. La perte des habitats naturels de chasse et la perte de biomasse alimentaire peuvent être avancées pour expliquer plus généralement l'érosion observée des populations de chauves-souris à l'échelle nationale.

Figure 1 : Evolution des populations de chauves-souris en période de mise-bas sur le site



• Communication et sensibilisation

Une nouvelle page internet du site Natura 2000 a vu le jour en 2021. Cette page intègre de nouvelles rubriques :

- une page d'accueil avec des actualités ;
- une page de présentation de la démarche Natura 2000 à différentes échelles géographiques ;
- une page de présentation du site avec une cartographie et la liste des espèces ;
- une page dédiée aux outils de gestion avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et la charte ;
- une présentation des évaluations des études d'incidence ;
- un formulaire de contact ;
- une rubrique spécifique de téléchargement des principaux documents de la vie du site.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site suivant : <https://grotte-trou-noir.fr/>. Ce site est transférable en cas de changement d'animateur.

Les membres du COPIL demandent à ce que la page internet intègre des éléments grands publics de compréhension sur les chauves-souris et l'érosion des populations, avec peut être également des documents plus pédagogiques. Le CEN NA répond qu'il est nécessaire de trouver un angle de traitement qui n'incite pas les visiteurs à venir sur le site, ce qui pourrait engendrer des dérangements sur la colonie et la pérennité du site de mise-bas.

• Présentation du programme d'animation foncière du CEN NA sur le site

Sur ce point en 2021, le CEN NA et la commune de Saint-Martin-du-Puy ont porté leur attention sur la propriété autour de la grotte du Trou noir. Ce domaine est à la vente depuis

l'année dernière suite au décès du propriétaire. Jusque-là, notre approche auprès des héritiers n'a pas donné lieu à un accord, mais la vente se poursuit en deux lots :

- une partie des terres avec le pavillon des années 80 qui ne nous intéressent pas ;
- le reste des terres (dont l'accès à la grotte) et une maison bourgeoise inoccupée depuis plusieurs années.

C'est sur ce second lot que le CEN NA souhaite se positionner, à l'exception du bâti. Le CEN NA recherche donc un acquéreur pour ce bien.

- **Programme d'action et perspectives pour 2022 :**

- Prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site.
- Poursuite des démarches de diagnostic d'exploitation (MAEC/Charte).
- Poursuite des démarches de diagnostic parcellaire (Contrat Natura 2000/Charte).
- Propositions de contractualisation (Charte/Contrat).
- Appui aux démarches du territoire (SCOT, PLU, etc.).
- Réflexion sur la nécessité de connaître d'autres groupes sur le site (Libellules, mammifères semi-aquatique, etc.).
- Réflexion sur les éléments de connaissances qui pourraient être diffusés au grand public au travers de la page internet, sans que cela ne génère de désagrément pour la conservation des habitats et de la colonie de chauves-souris.
- Réalisation d'animation foncière sur les secteurs identifiés en articulation avec l'animation du site.

Dans le courant de l'année 2022, la DDTM de la Gironde interrogera les collectivités locales pour savoir si ces dernières seraient susceptibles de porter l'animation Natura 2000 pour la prochaine tranche d'animation 2023/2025.

- **Relevé de décisions**

Le bilan d'animation est validé.

Le programme 2022 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,
Monsieur FERRIER, Sous-Préfet de
Langon